

DECLARATION LIMINAIRE - CTPD du 28/03/11

Monsieur le Président,

En janvier 2011, lors du CTPD Emplois, nous avons tiré une fois de plus la sonnette d'alarme concernant, notamment, la situation des effectifs et les conditions de travail des agents dans le département, qui ne diffèrent pas d'ailleurs de celles des autres départements.

Pour bien appuyer notre propos et souligner qu'il ne s'agissait ni d'une lubie ni d'une exagération de syndicalistes, nous avons relevé des morceaux choisis du Rapport de l'Assemblée Nationale du 14/10/2010. Les parlementaires eux-mêmes, issus majoritairement des rangs de l'UMP, parti prônant un libéralisme décomplexé, soulignaient, page 18, que la suppression annuelle, systématique, de 2500 EPTP commençait à poser problème.

Pour le Rapporteur spécial, la DGFIP doit se préoccuper des conditions de travail et du climat interne pour éviter un syndrome France Télécom.

Cela est d'autant plus vrai que depuis 2006, la croissance de la catégorie A+ d'environ 47% contraste avec la réduction de plus de 20% de la catégorie C.

La semaine passée, le Médiateur de la République a, dans son rapport annuel d'activité, fustigé « le manque de réponse politique face au burn-out de la société » en soulignant notamment la perte de confiance des usagers vis-à-vis de l'administration. En s'appuyant sur le manque de moyens et de personnels, il a souligné que le « service public ne porte plus son nom ».

Dés lors, il ne faut pas s'étonner que la réforme de l'Etat est massivement jugée source de dégradation du service public et des conditions de travail par 84% des agents selon l'enquête effectuée auprès des fonctionnaires parue le 10/03.

Monsieur le Président, vous allez nous répondre que vous n'êtes pas à l'origine des réformes. Certes, mais vous êtes chargé de leurs mises en place et de leur accompagnement.

Au niveau de ce CTPD, il est de notre responsabilité de dénoncer l'impact sur les agents et sur le service public :

- des suppressions d'emplois
- des applications qui ne donnent pas satisfaction aux utilisateurs (Agora, Hélios, Gespro, Chorus, ...) – et malheureusement la liste est longue

➤ de la fusion, où contrairement aux promesses, il y a beaucoup de perdants

- les agents et les inspecteurs qui ne bénéficient d'aucune amélioration d'échelon ou de carrière
- les contrôleurs qui, avec le NES, autofinancent les échelons supplémentaires de ce grade, avec une carrière entrecoupée de 2 examens professionnels là où la carrière était linéaire
- les personnels qui attendent une mutation avec pour l'avenir la perspective d'un seul mouvement par an alors que 2 mouvements permettraient un alignement des règles de gestion par le haut.

Ce ne sont que quelques exemples car malheureusement l'inventaire détaillé nous mènerait bien au-delà de la durée de ce CTPD compte tenu de ce que vivent sur le terrain les agents des SIP, des SIE, des trésoreries et des services de la DRFIP.

Il est urgent pour la DGFIP d'entendre ce message et de changer le sens de ses réformes pour placer au cœur de ses préoccupations les agents et le service public républicain auquel FO DGFIP est particulièrement attaché et qu'il défendra sans relâche.

Section FO DGFIP 67

fo.067@dgifp.finances.gouv.fr



BULLETIN D'ADHESION à retourner :

**Section FO DGFIP 67 -
T. G. STRASBOURG**

NOM : _____ PRENOM : _____

GRADE : _____ Echelon : _____

AFFECTATION : _____

déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____ le _____

(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

Tout adhérent est membre automatiquement et gratuitement de l'**A. F. O. C.** Association F. O. Consommateurs

Secrétaire Départemental : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25